

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
patent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 6 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance
Annonces... 25 c. a l'lg.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés,
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 9 Mai 1871

A NOS LECTEURS

A partir du 1er Mai, le Journal du Lot
paraît régulièrement trois fois par se-
maine, sur double feuille.

Nous reproduisons, d'après le compte-
rendu sténographique du Journal Officiel,
toutes les discussions de l'Assemblée Natio-
nale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en me-
sure de publier des Correspondances et des
Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos
abonnés au courant des nouvelles les plus
récentes, avant l'arrivée des autres jour-
naux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas aug-
menté.

A. LAYTOU

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 6 mai, 7 h. 30, soir.

Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets,
procureurs généraux de la République, généraux
commandants les divisions et subdivisions militai-
res et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Ceux qui suivent les opérations que notre
armée exécute, avec un dévouement admirable,
pour sauver l'ordre social si gravement menacé
par l'insurrection parisienne, ont compris qu'il
s'agissait d'annuler le fort d'Issy en éteignant
ses feux et en coupant ses communications tant
avec le fort de Vanves, qu'avec l'enceinte.

Ces opérations touchent à leur terme, malgré
l'obstacle qu'elles rencontrent dans les batteries
du fort de Vanves. En ce moment nos troupes
travaillent à la tranchée qui va séparer le fort
d'Issy de celui de Vanves. La ligne du chemin
de fer qui traverse un passage vouté est la ligne
qu'on se dispute depuis trois jours.

Cette nuit, 240 marins et deux compagnies
du 17e bataillon de chasseurs à pied, conduits
par le général Patrel se sont résolument élan-
cés sur le chemin de fer et sur le passage vouté.
Les marins accueillis par un feu très-vif ont été
vaillamment soutenus par les deux compagnies
du 17e et la ligne du chemin de fer ainsi que le
passage vouté sont restés en notre pouvoir.

Cependant, la garnison de Vanves cherchant,
en ce moment, à prendre nos soldats à revers,
était prête à sortir de ses positions, lorsque le
colonel Vilmette s'est jeté sur elle à la tête du
2e régiment provisoire, a enlevé les tranchées
des insurgés, a pris le redan où ils se logeaient,
en a tué et pris un grand nombre et a terminé
ce brillant engagement par un coup de main
décisif. On a tourné aussitôt le redan contre
l'ennemi et on y a pris quantité d'armes, de mu-
nitions, de sacs, de vivres abandonnés par la
garnison de Vanves et le drapeau du 119e ba-
taillon insurgé. Comme on le voit, pas un jour
n'est perdu : Chaque heure nous approche du
moment où l'attaque principale terminera les
anxiétés de Paris et de la France tout entière.

Nous avons eu plusieurs officiers distingués

mis hors de combat dans ces opérations; le co-
lonel Laperche, le lieutenant Pavot et le jeune
de Broglie ont été gravement mais non dange-
reusement blessés; on espère qu'ils seront bientôt
remis.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUYNY.

Versailles, 8 mai, 11 h. 30 matin.

Le Gouvernement a fait répandre aujourd'hui
dans Paris la Proclamation suivante :

Le Gouvernement de la Républi-
que française, aux Parisiens

La France, librement consultée par le Suf-
frage universel, a élu un Gouvernement qui est
le seul légal, le seul qui puisse commander
l'obéissance, et le Suffrage universel n'est pas
un vain mot.

Ce Gouvernement vous a donné les mêmes
droits que ceux dont jouissent Lyon, Marseille,
Toulouse, Bordeaux, et, à moins de mentir au
principe de l'Egalité, vous ne pouvez demander
plus de droits que n'en ont toutes les autres
villes du territoire.

En présence de ce Gouvernement, la Com-
mune, c'est-à-dire la minorité qui vous op-
prime et qui ose se couvrir de l'inflamé drapeau
rouge, a la prétention d'imposer à la France ses
volontés. Par ses œuvres vous pouvez juger du
régime qu'elle vous destine : elle viole les pro-
prietés, emprisonne les citoyens pour en faire
des otages, transforme en désert vos rues et vos
places publiques, où s'étalait le commerce du
monde, suspend le travail dans Paris, le paralyse
dans toute la France, arrête la prospérité
qui était prête à renaître, retarde l'évacuation
du territoire par les Allemands et vous expose à
une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se dé-
clarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne
venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrec-
tion.

Nous avons écouté toutes les délégations qui
nous ont été envoyées, et pas une ne nous a
offert une condition qui ne fût l'abaissement de
la Souveraineté nationale devant la Révolte, les
sacrifices de toutes les libertés et de tous les
intérêts. Nous avons répété à ces délégations
que nous laisserions la vie sauve à ceux qui dé-
poseraient leurs armes; que nous continuerions
le subside aux ouvriers nécessiteux. Nous l'avons
promis, nous le promettons encore, mais il faut
que cette Insurrection cesse; car elle ne peut se
prolonger sans que la France y périsse.

Le Gouvernement qui vous parle aurait désiré
que vous pussiez vous affranchir vous-mêmes de
quelques tyrans qui se jouent de votre liberté
et de votre vie. Puisque vous ne le pouvez pas,
il faut bien qu'il s'en charge, et c'est pour cela
qu'il a réuni une armée sous vos murs, armée
qui vient au prix de son sang, non pas vous
conquérir, mais vous délivrer. Jusqu'ici il s'est
borné à l'attaque des ouvrages extérieurs; le
moment est venu où, pour abrégé votre sup-
plice, il doit attaquer l'enceinte elle-même. Il
ne bombardera pas Paris, comme les gens de la
Commune et du Comité de Salut public ne man-
queront pas de vous le dire : un bombardement
menace toute la ville, la rend inhabitable, et a
pour but d'intimider ses citoyens, de les forcer
et de les contraindre à une capitulation. Le
Gouvernement ne tirera le canon que pour forcer
une de vos portes et s'efforcera de limiter au
point attaqué les ravages de cette guerre dont il
n'est pas l'auteur. Il sait, et il aurait compris
lui-même, si vous ne le lui aviez fait dire de
toutes parts, qu'aussitôt que les soldats auront

franchi l'enceinte, vous vous ralliez au dra-
peau national pour contribuer avec notre vail-
lante armée à détruire une sanguinaire et cruelle
tyrannie.

Il dépend de vous de prévenir les désastres qui
sont inséparables d'un assaut; vous êtes cent
fois plus nombreux que les sectaires de la Com-
mune; réunissez-vous, ouvrez-nous les portes
qu'ils ferment à la loi, à l'ordre, à votre prospé-
rité, à celle de la France. Les portes ouvertes, le
canon cessera de se faire entendre; le calme,
l'ordre, l'abondance, la paix rentreront dans vos
murs; les Allemands évacueront votre territoire
et les traces de vos maux disparaîtront rapide-
ment. Mais, si vous n'agissez pas, le gouverne-
ment sera obligé de prendre pour vous délivrer
les moyens les plus prompts et les plus sûrs; il
vous le doit à vous, mais il le doit surtout à la
France, parce que les maux qui pèsent sur elle,
parce que le chômage qui vous ruine est étendu
sur elle et la ruine également; parce qu'elle a le
droit de se sauver, si vous ne savez pas vous sau-
ver vous-mêmes.

Parisiens, pensez-y mûrement, dans très
peu de jours, nous serons dans Paris; la
France veut en finir avec la guerre civile,
elle le veut, elle le doit, elle le peut, elle marche
pour vous délivrer. Vous pouvez contribuer à
vous sauver vous-mêmes en rendant l'assaut
inutile et en reprenant votre place dès aujour-
d'hui au milieu de vos concitoyens et de vos
frères.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUYNY.

Versailles, 8 mai, 12 h. matin.

Londres, 8 mai. — Le Daily Telegraph
publie une dépêche de Francfort disant que dans
son entrevue avec le ministre français, M. de
Bismark ne s'est pas opposé à rendre les forts.
Il a insisté sur le strict paiement de la contribu-
tion de guerre et suggéré l'idée d'un emprunt
en Angleterre, en France et en Allemagne.

Les négociateurs adoptent tous les points
principaux du traité, lequel sera soumis mardi
à l'Assemblée de Berlin, par l'Empereur.

Versailles, 9 h. matin — Nos troupes ont
fortifié leurs positions; leurs dispositions sont
excellentes. On assure que la batterie de Mon-
tretout commencera dans la matinée le feu de
ses 82 pièces. Aucun événement militaire n'est
signalé.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot),

Versailles, 7 mai.

La canonnade a continué hier toute la jour-
née. Cette nuit et ce matin elle est extrême-
ment violente; on entend aussi une fusillade
et le roulement des mitrailleuses. C'est tou-
jours du côté du fort d'Issy, qu'est la principale
action. Le fort d'Issy tire très-peu; le fort de
Vanves, lui-même, ne lance que de rares pro-
jectiles; mais le rempart tire perpétuellement
et avec une violence extrême sur les positions
que nous occupons autour d'Issy.

La nuit dernière, les insurgés ont attaqué
avec des forces supérieures aux nôtres le vil-
lage d'Issy et la gare de Clamart. Le combat
a été acharné; mais le succès nous est resté;
le village d'Issy est presque complètement en
notre pouvoir et nos troupes qui occupent la
gare de Clamart ont repoussé les insurgés

dans le fort en s'avancant jusqu'au redan for-
tifié qui tient juste le milieu entre les forts
d'Issy et de Vanves.

Nous avons fait plusieurs prisonniers qui
ont été amenés à Versailles hier; les insurgés
ont perdu beaucoup de monde, mais nos pertes
sont aussi assez importantes, nous avons eu
environ 80 hommes hors de combat.

Nos travaux d'approche entre les forts d'Issy
et de Vanves ont beaucoup progressé; nos
batteries, comme nous l'avons déjà dit, ba-
layent la route menant de Paris à Issy qui se
trouve isolée. On assure que la brèche faite au
mur d'escarpe du fort est d'environ quinze
mètres. Il est donc probable qu'Issy ne résis-
tera pas longtemps et qu'avant deux jours il
sera en notre pouvoir. Alors commencera la
phase décisive de nos opérations.

Nous avons installé plusieurs nouvelles bat-
teries sur différents points et l'investissement
est complet. La forteresse que nous avons
construite à Montretout et qui est armée de
72 pièces de canon doit commencer son feu
demain sur le Point-du-Jour et les bastions qui
avoisinent sa droite et sa gauche.

D'après le Soir, soixante batteries de posi-
tion, presque autant de batteries volantes et
des mitrailleuses et des batteries de montage
concourent en ce moment à l'attaque de
Paris.

Les dernières dépêches d'Algérie présentent
l'insurrection comme devant se restreindre à
la Kabylie; le ministre de la guerre a donné
l'ordre d'envoyer deux batteries de 7 en Al-
gérie.

On lit dans le Français :

On assure que M. Gambetta serait rentré
en France, et on ajoute qu'il serait à Lyon.
Plusieurs prétendent qu'il n'est pas étranger
à la réunion des délégués des municipalités
que le parti radical veut organiser à Bordeaux
pour le 10 mai. Le bruit a même couru que
l'ancien dictateur était arrêté, mais ce bruit
ne paraît avoir aucun fondement sérieux.

On vient de découvrir dans plusieurs villes
de l'Est et du Sud-Est un complot formé par
quelques communaux de ces pays et ayant
pour dessein de s'emparer de l'arsenal de
Langres. Toutes les précautions sont prises
pour déjouer cette criminelle conspiration.

On parle beaucoup, dans le monde diploma-
tique, d'une entrevue qui aurait lieu, cet été,
à Carsbad, entre les trois empereurs d'Alle-
magne, de Russie et d'Autriche.

Le troisième fils du duc de Broglie, entré
cette année même à l'école de St-Cyr, et de
service aux avant-postes, a été blessé hier
par un éclat d'obus à la cuisse. La blessure
est grave; on n'a pas toutefois d'inquiétude
sérieuse.

Le prince de La Tour d'Auvergne, ancien
ministre des affaires étrangères, vient de mou-
rir en Angleterre, au château des Angliers, où
il s'était retiré.

Pour extrait : A Laytou.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 mai.

M. Victor Luro. Messieurs, je viens dévelop-
per l'interpellation que j'ai eu l'honneur de proposer
dans une de vos dernières séances.

J'entends séparer complètement ce qui existait
avant le 4 septembre de ce qui a existé depuis cette
dernière date, et c'est seulement des faits qui se sont
passés entre cette dernière date et la date du 8 fé-
vrier dernier que j'entends m'occuper dans cette in-
terpellation.

M. le président. Vous voyez, messieurs, à quel résultat conduisent des interruptions aussi légèrement faites que celles qui ont donné naissance... (Réclamations à droite. — Oui! oui! — Très-bien! à gauche.)

Oui, légèrement et condamnablement faites, quand elles ont lieu à l'occasion d'une qualification ordinaire de convenance et d'usage adressée à un de vos collègues par M. le ministre de la guerre... (Légère rumeur à droite), mais qui ne motivait pas les violences qui se sont manifestées, et particulièrement celles de celui de nos collègues qui a cru devoir quitter sa place dans des circonstances telles que mon devoir eût été peut-être de le rappeler à l'ordre. (Oui! — Très-bien!)

Je rappelle tout le monde au silence et à la dignité qui ne devraient jamais cesser de régner dans cette Assemblée. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

On adressait une question à M. le ministre de la guerre; il était libre d'y répondre ou de n'y répondre pas. (Interruptions.)

Voulez-vous laisser parler votre président, messieurs, ou voulez-vous qu'il descende du fauteuil? C'est ce qui lui resterait à faire si vous ne vouliez pas l'entendre.

Je dis que, quand on adresse une question à un ministre, il est libre d'y répondre ou de n'y pas répondre, c'est son droit... (Oui! oui!) et l'on comprend très-bien que, sommer de démentir une calomnie abominable, qui est une injure pour l'armée tout entière comme pour le Gouvernement, il n'ait pas cru devoir descendre à un tel démenti. (Vives marques d'assentiment. — Applaudissements prolongés.)

M. le général Le Flo, ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Je remercie M. le président d'avoir si bien interprété le sentiment de l'armée et du gouvernement.

Sur un très-grand nombre de bancs. Très-bien! très-bien!

M. le ministre. Je repousse avec indignation ces honteuses calomnies de gens, de malfaiteurs qui, vous le savez tous, messieurs, sont passés maîtres en infamies comme en ridicules bulletins de victoires. — (Applaudissements vifs et prolongés.)

Le Français nous apprend que les grandes commissions continuent leurs travaux avec activité. La commission de décentralisation se réunit tous les matins, à neuf heures; celle du budget à midi. La commission de décentralisation espère même pouvoir proposer la partie du projet relative aux départements avant les prochaines élections des conseils généraux. Ce projet serait animé de l'esprit le plus libéral.

Nouvelles de Paris

Un arrêté de la commune en date du 5 mai, supprime les journaux: le Petit Moniteur, Le Petit national, Le bon sens, La Petite Presse, le Petit Journal, la France et le Temps.

Le Comité de Salut public, Considérant que l'immeuble connu sous le nom de Chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution, et une protestation, perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple, arrête:

Art. 1^{er}. La Chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.

Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder, dans les huit jours, à l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 Floréal au 79.

Le Comité de Salut public, Ant. Arnaud, Ch. Gérardin, Félix Pyat, Léo Meillet, G. Ranvier.

En exécution de l'arrêté du comité de Salut public en date du 15 floréal au 79.

Le délégué à la guerre arrête ainsi qu'il suit la répartition des différents commandements militaires:

Le général Dombrowski se tiendra de sa personne à Neuilly, et dirigera directement les opérations sur la rive droite.

Le général La Cecilia dirigera les opérations entre la Seine et la rive gauche de la Bièvre. Il prendra le titre de général commandant le centre.

Le général Wróbleski conservera le commandement de l'aile gauche.

Le général Bergeret commandera la 1^{re} brigade de réserve; le général Eudes commandera la 2^e brigade active de réserve.

Chacun des généraux ci-dessus désignés conservera un quartier à l'intérieur de la ville, ainsi qu'il suit:

- 1^o Le général Dombrowski, à la place Vendôme;
- 2^o Le général La Cecilia, à l'Ecole militaire;
- 3^o Le général Wróbleski, à l'Élysée;
- 4^o Le général Bergeret, au Corps législatif;
- 5^o Le général Eudes, à la Légion d'honneur.

Un ordre ultérieur déterminera les troupes que le ministère de la guerre mettra à leur disposition.

Paris, le 5 mai 1871.

Le délégué à la guerre,

ROSSEL.

Le désarroi est au comble parmi les chefs et l'armée de l'insurrection, nous n'en voulons pour preuve que les bulletins très raccourcis des arrestations qui ont eu lieu:

On lit dans le Cri du Peuple: « Le citoyen Rigault a donné aujourd'hui, communication à la Commune de l'arrestation d'un de ses membres, le citoyen Blanchet. »

— Le Vengeur, le Mot d'ordre le Cri du Peuple, accusent de trahison le commandant Gallien du 55^e bataillon et le capitaine commandant l'artillerie du Moulin-Saquet.

Le 55^e bataillon appartient au quartier du Temple.

Le Vengeur dit que le commandant Gallien est arrêté, mais que le capitaine a pu se sauver.

Ces trois journaux assurent que la redoute est de nouveau occupée par les fédérés.

— Le citoyen Ledreux, commandant du fort de Vanves, a été révoqué avant-hier soir.

— Le citoyen Durassier, qui avait pris récemment le titre de général, est révoqué et remplacé par le colonel Dombrowski.

— Par ordre du délégué à la guerre, le chef d'état-major de la flottille a été arrêté la nuit dernière, pour tromperie sur la quantité de munitions de services à bord.

— Le commandant du 8^e secteur (Montrouge) et les employés de son état-major, avaient été arrêtés, avant-hier, par ordre de la Commune, et remis en liberté quelques heures après. Ils ont été arrêtés de nouveau mais cette fois sérieusement, dit-on.

— Le colonel Boursier, de la 1^{re} légion est en prison.

— Le citoyen Cluseret est actuellement détenu à la prison de Mazas.

Sur le mur de la cellule occupée par le général, on lit cette inscription manuscrite dont voici le sens:

« Citoyen Cluseret, tu m'as fait enfermer ici; je t'y attends avant huit jours. »

» Général BERGERET. »

On dit que l'ex-délégué à la guerre doit être transféré dans les appartements de l'Hôtel-de-Ville où il sera gardé à vue.

Ces appartements sont précisément ceux que le général Bergeret occupa avec sa femme lorsqu'il sortit de la prison de Mazas.

« Affaire du Moulin-Saquet. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure, un détachement de troupes sortant des tranchées de Villejuif, s'est avancé sans bruit jusqu'aux avant-postes fédérés. »

» Les troupes avaient le mot d'ordre des factionnaires de la redoute.

» De plus, elles étaient précédées d'un petit troupeau de bœufs conduits par des soldats travestis en paysans.

» Croyant à un ravitaillement inespéré, les sentinelles laissèrent passer le détachement qui put, sans ambages, pénétrer dans la redoute.

» La garnison de cet ouvrage se composant de trois bataillons, le 20^e, le 55^e et le 177^e.

» Ces hommes qui avaient eu à repousser la veille et l'avant-veille deux attaques très-vigoureuses, étaient épuisés de fatigue et dormaient pour la plupart.

» Quand le stratagème fut découvert, il était trop tard, les troupes régulières étaient maîtresses de la redoute. Ses défenseurs n'avaient point eu le temps de prendre les armes.

» La plupart des fédérés furent faits prisonniers sans coup férir.

» D'autres qui tentaient un semblant de résistance furent tués blessés ou pris.

» Très peu parvinrent à s'échapper.

» Les soldats eurent le temps de s'emparer

des drapeaux, de tous les canons de 7, de quatre mitrailleuses et de les emporter.

» Les grosses pièces furent enclouées. »

Le citoyen Rossel, délégué à la guerre, a été blessé hier d'un coup de feu à l'épaule, pendant les combats livrés autour des forts du Sud.

La blessure est, dit-on, légère.

Nous avons vu revenir, à 8 heures 1/2 du soir, rue de Vaugirard, un groupe d'environ 60 ou 70 hommes appartenant au corps des Vengeurs de Paris et l'un d'eux nous disait avec désespoir que c'était tout ce qui restait du bataillon, composé primitivement de 1,500 hommes.

Les Vengeurs de Paris, toujours d'après le même témoignage, étaient dehors depuis six jours et n'ont pas eu pour ainsi dire un instant de repos.

L'homme que nous interrogeons croit à la trahison; il en donnait entr'autres preuves celle-ci que « les Versaillais avaient été chassés du parc d'Issy le mercredi soir et que cependant on les y avait retrouvés le jeudi matin. »

Le citoyen général Eudes paraissait n'inspirer qu'une confiance médiocre à notre homme, mais en revanche Dombrowski excitait son admiration.

Il faut ajouter le nom de St-Eustache à la liste déjà longue des églises de Paris où se tiennent des clubs.

Le « Club Eustache » a été inauguré hier soir au chant de la Marseillaise.

La Commune fait frapper des pièces d'argent avec les métaux précieux qu'elle a volés.

Quelques pièces de cinq francs ont fait leur apparition.

La face porte l'Hercule appuyé sur deux femmes, comme les pièces de la première Révolution.

Le revers, une couronne de chêne avec cette légende: Commune de Paris, Liberté, Egalité, Fraternité, Justice.

Le module des pièces a été un peu changé, elles sont légèrement plus larges et moins épaisses.

Dans un article du Mot-d'ordre, M. Rochefort demandait de déclarer propriété nationale c'est-à-dire de confisquer tous les vases sacrés servant au culte catholique, sous prétexte qu'ils avaient été escroqués par les prêtres.

Le Moniteur universel répond ainsi au lanterneur:

« Où M. Rochefort a-t-il appris que les crucifix que sculptait Bouchardon, que les vases sacrés que ciselèrent nos plus célèbres artistes, aient été escroqués, comme il l'invente agréablement, à la peur de mourants? Quand Philippe-le-Bel, après sa victoire de Mons-en-Puelle; quand Louis XIII, après le glorieux combat du pont de Suse; quand Condé, Turenne et ce Luxembourg, que les parisiens surnommèrent avec orgueil le Tapissier de Notre-Dame, enrichirent nos temples de leurs offrandes volontaires, ou simplement des étendards pris sur l'ennemi, était-ce l'effet de la peur chez les uns et l'escroquerie chez les autres? »

Et si ces souvenirs ne touchent pas M. Rochefort, que du moins il respecte dans ces objets d'art, admirablement ouverts, la gloire de l'ouvrier. Le travailleur, lui aussi, a sa gloire, plus durable souvent que celle des conquérants, des prétendus législateurs et des soi-disant politiques: cette gloire, il la lègue à la postérité dans les chefs-d'œuvre que, peintre, il a fixés sur la toile; que sculpteur, il a fait sortir du bloc de marbre informe; qu'orfèvre, il a martelé, ciselé, avec amour. Au nom du travail, au nom de son patriotisme glorieux, respectez du moins ces prétendus trésors des églises, qui ne sont, en réalité, que les trésors de l'art, et qui du moins, à la différence de ceux que gardent précieusement dans leurs cabinets les collectionneurs émérites, sont tout à tous. Démocrates, respectez l'art démocratique, cet art que, seule peut-être, la religion chrétienne a mis au service du pauvre comme du riche. »

Nous recevons d'un de nos abonnés l'article suivant:

Les paroles sont peu de chose lorsque les faits ne sont pas d'accord avec elles, — et l'œuvre bien plus

que le discours, prouve la sincérité, la vérité de l'amour. — Parmi nous, ceux qui se disent républicains ne parlent pas peu de liberté: son nom est le premier en tête de leur devise; dès qu'ils peuvent disposer d'un peu de pouvoir, on le voit, en gros caractères, en tête des actes officiels, en tête de leurs journaux, les monuments eux-mêmes en sont ornés. Ils font hautement profession de chérir la liberté, de l'aimer par-dessus tout, même plus que la vie. Mais parmi eux, combien dont les actes sont loin de s'accorder avec les paroles! Nous en avons tout à l'heure un exemple frappant, incontestable.

Certes, Messieurs de la Commune de Paris se disent républicains: c'est pour l'établissement de la République, disent-ils, qu'ils tuent et se font tuer; et, parmi ceux qui se disent républicains en province, les plus ardents, les plus décidés pour cette forme de gouvernement sont bien loin de renier ces messieurs et de contester leur républicanisme. Eh! bien! comparons les paroles et les actes de ces messieurs, bien maîtres, et, par conséquent, bien responsables de leurs actions.

Ils proclament la liberté de la presse, ils veulent une vraie liberté de la presse, non pas une liberté comme sous les rois ou les empereurs, mais une liberté sans beaucoup de limites et sans beaucoup de frein, et ils suppriment les journaux par dizaines, tout simplement, sans forme de procès — et, si on résiste à la première injonction, on brise les presses.

La liberté de conscience occupe une place distinguée dans leur programme, c'est une des conquêtes modernes qu'ils tiennent pour des plus essentielles; aussi, probablement, pour témoigner de leur tendre amour et de leur singulière estime pour cette précieuse liberté, ils emprisonnent les évêques, les prêtres, les religieux, on dit même que des sœurs de charité ont eu cette faveur; ils dispersent les communautés, ils ferment les chapelles et les églises ou y installent leurs clubs, ils fondent les vases sacrés, ils bannissent tout signe religieux des ambulances et des écoles.

Ils se croiraient calomniés si on prétendait qu'ils sont les ennemis de la liberté d'enseignement, eux qui se posent comme les défenseurs, entre tous, de toutes les libertés, et ils ferment les écoles religieuses, ils chassent les maîtres et les maîtresses congréganistes, malgré les intentions bien connues des parents et des enfants.

L'inviolabilité du domicile et celle de la personne sont, certes, regardées comme les conditions les plus essentielles du régime de la liberté: avec quelle indignation ces hommes ont écrit et parlé contre certaines violations du domicile, contre certaines arrestations, certaines transports; et ils entrent, sans façon, chez les citoyens pour réquisitionner hommes et choses; et ils arrêtent, ils emprisonnent sans autre mandat que l'inspiration de leur patriotisme. On dit même, nous ne garantissons pas le fait, bien que nous l'ayons lu dans un journal sérieux, on dit même qu'ils fusillent, parfois, sans perdre le temps à juger les coupables.

Et la liberté de discussion, cette liberté qu'ils veulent si entière, qu'ils pratiquent si largement, mais ils ne la tolèrent pas dans les autres, ils posent comme un dogme incontestable, indiscutable la forme de gouvernement qui à leur préférence et ils menacent leurs adversaires de certains arguments qui ne prouvent pas précisément qu'on ait la raison pour soi.

Il ne suffit donc pas de se dire républicain et de passer pour républicain, pour être compté parmi les vrais amis de la vraie liberté. On peut se dire républicain, on peut être cru républicain, parler beaucoup de liberté, s'en donner comme les seuls véritables amis, et, en vérité, l'aimer fort peu, du moins pour les autres.

Et chose singulière, les historiens, dont nous ne nous portons pas garants, racontent qu'il en fut à peu près ainsi toutes les fois que la France a vécu sous le gouvernement des républicains. Ces historiens donnent même des détails si circonstanciés sur les personnes et sur les choses, des dates si précises que bon nombre de gens sont tentés de croire à la vérité de leur récit, et dès lors portés à conclure qu'il ne suffit pas d'être gouvernés par des républicains pour avoir une garantie sûre de la plus grande liberté possible.

Cela prouve, du moins, qu'il faudrait tenir bien moins compte des noms que des choses: une belle étiquette peut couvrir une triste liqueur. Quelque pompeuse que soit leur réclame, quelque brillante que soit l'enseigne, goûtons avant d'acheter: et, parce que le charlatan nous le dit, n'ayons pas la bonhomie de croire que sa fiole d'eau claire contient le remède à tous les maux.

Un de vos abonnés.

Chronique locale

On lit dans le Journal officiel:

Un comité provisoire formé à Bordeaux convoque à bref délai un Congrès de la ligue patriotique des villes républicaines.

Le Comité décide dans son programme, que chaque ville républicaine aura un délégué sur 20,000 habitants, et que ces délégués seront pris parmi les conseillers municipaux nommés aux élections du 30 avril 1871, en suivant l'ordre du tableau.

Ce congrès est donc une réunion de divers conseils municipaux délibérant entre eux sur les affaires de l'Etat, et il tombe sous l'application de l'article 25 de la loi du 5 mai 1855 qui est ainsi conçu:

« Tout conseil municipal qui se mettrait en correspondance avec un ou plusieurs autres conseils ou qui publierait des proclamations ou

adresses, sera immédiatement suspendu par le préfet.

En outre, les déclarations publiées en même temps que leur programme par les membres du comité d'organisation, établissant que le but de l'association est de décider entre l'insurrection, d'une part, et le gouvernement et l'Assemblée, de l'autre, et substituant ainsi l'autorité de la Ligue à celle de l'Assemblée nationale, le devoir du gouvernement est d'user des pouvoirs que lui confère la loi du 10 avril 1834.

C'est un devoir auquel on peut être assuré qu'il ne faillira pas. Il trahirait l'Assemblée, la France et la civilisation, s'il laissait se constituer, à côté du pouvoir régulier issu du suffrage universel, les assises du communisme et de la rébellion.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Résultat des élections du 30 Avril et du 7 Mai.

- 1 De Flaujac, Fabien 2,090
2 Cangardel, Paul, banquier 1,981
3 Carriol, Antoine, vétérinaire 1,898
4 Valette, Henri, ch. d'instit. 1,886
5 Pontié, Jacques, négociant 1,852
6 Cavagnac, Edmond 1,841
7 Relhié, docteur-médecin 1,792
8 Cayla, Caprais, com. de roul. 1,714
9 Ausset, Alexandre, médecin 1,506
10 Andurand, Adrien, négociant 1,491
11 Cambres, Paul-G. avocat 1,456
12 Caviolle, Charles, médecin 1,427
13 Talou, Léon, avoué 1,393
14 Bousquet, Caprais, négociant 1,391
15 Lacombe, Auguste, médecin 1,389
16 Chambert, Henri, négociant 1,379
17 Labouriane, Louis, entrep. 1,354
18 Roques, Charles, gr. en ch. 1,298
19 Ficat, Victor, architecte 1,295
20 Bessières, Achile, avocat 1,222
21 Favas, Auguste, agent-voy. ch. 1,218
22 Dufour, Emile, avocat 1,218
23 Camel, Alexandre avocat 1,177
24 Combarieu, Isidore 1,162
25 Delport, avocat 1,154
26 Alazard, René 1,105
27 Delpech, liquoriste 1,089

Il a été dit dans un journal de Cahors, que M. Charles Caviolle, avait donné sa démission de Conseiller municipal. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est inexacte.

Dimanche, dans un des bureaux, on a réclamé contre le vote des séminaristes, cette réclamation nous semble plus fondée qu'on ne paraît le croire, mais nous pensons aussi que ceux qui l'ont faite n'en ont pas vu toute la portée.

La légalité la condamne, sans doute, pour ceux de ces messieurs qui ont le temps de séjour requis par la loi; mais la nature

des choses la justifie. Comment regarder comme citoyens de Cahors, membres de la Communauté Cadurcienne, des jeunes gens qui ne sont là qu'en passant, pour un objet déterminé; pourquoi ne ferait-on pas voter aussi les soldats présents au dépôt pendant ce même temps requis par la loi? et, cependant, en émettant leurs votes les séminaristes n'ont fait qu'user d'un droit légal, et en réclamant contre leur vote, on a, sans le vouloir peut-être, réclamé en réalité contre le système d'après lequel on a organisé jusqu'ici et on prétend encore organiser la commune. Car ce que nous disons des séminaristes, des soldats, pourquoi ne le dirions-nous pas, de l'apprenti des divers métiers, de l'étudiant, de l'ouvrier nomade, des commis de passage, de toutes ces personnes, qui passent un an, deux ans, et plus, si vous le voulez, dans une ville, mais sans attache à la cité, sans aucun intérêt tant soit peu permanent dans la cité, qui sont là plutôt campés que domiciliés?

Ce système, on devrait bien le voir, dénature la Commune, fait perdre de vue l'intérêt communal, et, d'une question intime, et si on peut ainsi parler, personnelle à la cité, fait une question de politique générale qui divise ce qui devrait rester uni, et finit par faire perdre de vue précisément ce qui devrait préoccuper surtout c'est-à-dire, les intérêts particuliers et la bonne administration de la cité.

M. le Préfet du Lot nous adresse la lettre suivante :

Cahors, le 9 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur en chef,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro la dépêche suivante qu'il est nécessaire de porter à la connaissance du public :

CIRCULAIRE DE VERSAILLES

8 mai 1871, 8 h. 5 m., soir.

Intérieur à Préfets.

Je suis informé que certains maires délivrent des laissez-passer au lieu de passeports.

Un semblable titre ne contenant ni le signalement, ni la signature du titulaire peut donner lieu à des abus et susciter des embarras ou des difficultés aux voyageurs.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot,

E. POUVY.

Par décision de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 4 mai courant, M. Jourjon, Ingénieur des ponts-et-chaussées, attaché au service de l'Algérie, a été attaché au service de la navigation du Lot et aux études d'une ligne de chemin de fer de Cahors à Capdenac, en remplacement de M. Mauranges, appelé à un autre poste. Sa résidence est fixée à Figeac.

Le ministre de la guerre vient de résoudre une question qui intéresse l'universalité des citoyens. Il s'agissait de savoir si les jeunes gens de la classe 1871, ayant fait partie volontairement des bataillons mobilisés, peuvent être renvoyés dans

leurs foyers. Le ministre a répondu que ces jeunes gens doivent le service militaire, et qu'il est opportun de les diriger sur les régiments où ils doivent être incorporés.

Lacamdouret, 7 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur.

Les élections municipales de la commune de Lentilhac, près Saint-Céré, se sont opérées, le 30 avril dernier, dans le calme le plus complet. Anciens conseillers municipaux, les nouveaux élus sont et seront toujours animés des meilleurs sentiments.

La commune de Lentilhac est divisée en trois sections électORALES :

1re Section : Lacamdouret, 164 inscrits, 134 votants. — MM. Vernière (Jérôme) a obtenu 124 suffrages; Lhern (Jean) 119; Mazet (Géraud) 91; Marroufin (Antoine) 89; Cassagnes (Vincent) 74;

2e Section : Latouille, 133 inscrits, 107 votants. — MM. Salacroup (Guillaume) a obtenu 102 suffrages; Poujade (Frédéric) 404; Landes (Eugène) 95, Lacam (Julien) 94, Gouzou (Pierre), 80;

3e Section : Lentilhac, 54 inscrits, 40 votants. — MM. Laplaze (Baptiste) a obtenu 30 suffrages, Bahu (Pierre) 28.

Daignez agréer, etc.

B. PALOT.

On nous écrit de Sousceyrac :

Monsieur le Directeur,

Voici selon les désirs exprimés dans votre Journal, la liste complète du nouveau conseil municipal, de Sousceyrac :

La liste de M. Piales d'Astrey, ancien maire, est passée tout entière au premier tour de scrutin; M. Vic, président de la commission municipale, qui patronnait la liste opposée n'a pu obtenir la majorité absolue des suffrages. Il y avait environ 500 électeurs inscrits; votants, 379.

MM. Piales d'Astrey, 301; Solacroup, Alexandre, 258; Bex, Paul, de Simon, 240; Couderc, Urbain, 234; Canet, du Cassan, 232; Rivros, Frédéric, 232, Garrigues, Baptiste, 229; de Bessonnie, avocat, 224; Souilhoul, Antoine, 219; Ventax, 216; Mazet, Victor, 216; Gouzou, de Lasbordes, 213; Espalien, Pierre, 212; Venries, de la Serre, 209; Couderc, Antoine, 209; Bex, Baptiste, 192.

Les concours de boucherie et les concours régionaux sont supprimés cette année.

SECOURS AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DU RHIN

Gare de Cahors..... 21 80

Bulletin Agricole

Voici le prix courant des grains du marché d'Agen, du 7 mai 1871 :

Blés fins de Lectoure, le 80 kil., net, 28-50, rendu en gare d'Agen.
Blés du Quercy ou coteau, les 80 kil., 27-50 à 28.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 3 columns: DE CAHORS A LIBOS, Prix des places, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 3 columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 3 columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

MOIS DE MARIE

OUVRAGES SUR LA St-VIERGE

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur. (Dernière édition)...

Sommaire : — Notre décadence morale, nos égarements sociaux, notre anarchie doctrinale, la Prusse, la providence, à nos provinces délivrées et à nos provinces perdues. — 1 vol. in 8°, broché... 2 fr. »
Le même ouvrage, 1 volume in-12... 1 50

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILIOL, 1 volume in-12, broché... 1 fr. 75

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, broché... 1 fr. 50

MASTIC

L'ARBORICULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatrizer les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gênes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à oranges de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses. S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

MMEs CHAMBAR, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1er avril à MME BONAFOS pour l'Établissement des Bains.

Confortable et propre y sont assurés comme par le passé. MMEs CHAMBAR n'abandonnent point es dentelles.

MMEs CHAMBAR n'abandonnent point es dentelles.